



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement  
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

# CST

## Comité Social Territorial

du 26 novembre 2025

**Point n°3 : Réorganisation de la  
cellule logistique du SPL**

**Info Paris**  
3975\* ou paris.fr  
\* Prix d'un appel local à  
partir d'un poste fixe

La cellule logistique du Service Patrimoine et Logistique est actuellement rattachée à la « subdivision logistique chargée de l'approvisionnement et des activités de logistique pour la direction » au sein de la « division des moyens mécaniques et des services logistiques ».

Elle comprend sept agents, soit un responsable de la cellule (TSO) et six agents afficheurs (AT), dont un agent qui est positionné en tant qu'adjoint.

Au 16 octobre 2025, seul le poste d'adjoint à la cellule logistique est vacant et un agent est en Période de Préparation au Reclassement (PPR) à la suite d'une inaptitude prononcée en mars 2024.

### **Missions des agents de la cellule logistique**

Les six adjoints techniques prennent en charge l'affichage des quelques 1200 panneaux d'informations des parcs et jardins (règlement, campagnes d'affichage selon la programmation fournie par le Service Communication et Animation), selon une logique de sectorisation.

Les autres missions de la cellule sont réalisées en direct par le chef de la cellule logistique, le cas échéant assisté de son adjoint.

- préparation des campagnes d'affichage : en lien avec le service communication et animations (SCA), préparation et réception des affiches ;
- centralisation des réceptions de commandes des services pour la signalétique : panneaux, pictogrammes, adhésifs, macarons...
- petite logistique : prêt de matériels (tentes, chaises, tables), gestion des demandes, montage et démontage, déménagements, livraisons, installation et mise en place de matériel lors de certains évènements.

### **Un bilan des activités fait transparaître des difficultés liées à l'organisation actuelle de la cellule**

Pour les agents afficheurs, le fait d'être missionnés sur une seule activité, répétitive, entraîne une lassitude et restreint les leviers de motivation.

L'organisation géographique actuelle (un agent par secteur) est trop rigide :

- la connaissance de chaque secteur n'est détenue que par un seul agent. Les absences sont difficilement compensées, y compris celles de longue durée et certains secteurs ne sont parfois pas couverts ;
- le lieu d'embauche est centralisé sur le site Brasserie, bien qu'il soit attendu que les agents rayonnent sur tout le territoire ce qui entraîne des pertes de temps conséquentes en temps de transport ;
- les afficheurs sont isolés dans l'exercice de leurs missions et il est difficile pour le responsable de suivre et contrôler le travail effectué sur des sites éparpillés dans tout Paris.

Il résulte de cette situation une gestion de la charge de travail très compliquée à mettre en place, et qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes d'affichage du SCA (période de pics avec plusieurs campagnes simultanées). Certaines campagnes d'affichage ne sont ainsi pas déployées sur certains secteurs, ce qui entraîne nécessairement le mécontentement des élus, des directions, des services de la DEVE, etc.. Pour déployer les demandes prioritaires, la cellule logistique a dû plusieurs fois solliciter l'aide ponctuelle du SEJ alors que ce n'est pas son cœur de métier.

## **Proposition**

Pour améliorer l'organisation, il est proposé de rattacher l'activité de la cellule logistique à la division Travaux en Régie et Evenementiel du SPL car :

- la régie compte quatre ateliers bien répartis dans Paris: Brasserie, Boulogne, Cambrai, Bruneseau. Cela permettra de réduire les temps de trajets des agents pour rejoindre leur secteur, particulièrement pour les arrondissements de l'ouest et du nord ;
- chacun des ateliers comprend un atelier jeux qui effectue déjà des tournées quotidiennes dans les espaces verts (à l'instar des afficheurs). L'activité d'affichage serait ainsi couplée avec celle de l'atelier jeux, permettant des remplacements en cas de besoin et une plus grande diversité d'activités ;
- le champ d'intervention des ateliers est très large, il comprend la maintenance, l'entretien voire l'aménagement de tout le patrimoine non bâti de la DEVE. Les agents de la Division Travaux en Régie sont déjà amenés à poser et réparer les panneaux supports des affiches, la mission d'affichage s'inscrirait donc naturellement dans ce périmètre comme une activité complémentaire ;
- les interventions de la division sur l'événementiel comprennent déjà un volet logistique, qui complète celui réalisé par la cellule logistique actuelle (prêt, installation, mise en place de mobilier et/ou équipements audiovisuels). Le rattachement de l'activité de petite logistique de la cellule logistique à celle des ateliers régie permettra une meilleure visibilité et compréhension de cette activité.

Le rattachement de l'activité de la cellule logistique à la régie travaux présente donc une cohérence fonctionnelle, géographique et organisationnelle. La prise en charge de cette mission au sein d'une équipe polyvalente existante permettra une continuité d'activités en cas d'absence et une meilleure gestion des pics d'activités. Le volet logistique événementiel du SPL serait donc intégralement pris en charge par la régie (avec un unique inventaire du stock événementiel : tentes, mobilier de l'actuelle cellule logistique, et podium, pupitre, matériel audio, vidéo de la régie).

## **Organisation cible**

La répartition des postes des six afficheurs a été établie en fonction du nombre d'affiches par secteur (environ 300 par atelier) et de la densité des campagnes (certains secteurs étant plus couverts que d'autres, selon la nature des événements) :

Atelier Vincennes (11 – 12 -20 ème arrdt) :	1 poste d'AT
Atelier Bruneseau (5 – 6 – 7 - 13 – 14 ème arrdt):	2 postes d'AT
Atelier Cambrai ( centre – 8 - 9 - 10 – 18 – 19 ème arrdt) :	2 postes d'AT
Atelier Boulogne (15 – 16 – 17 ème arrdt):	1 poste d'AT

Les locaux des ateliers permettent d'accueillir ces agents.

Le poste du chef de la cellule sera rattaché à l'atelier Vincennes, où sont positionnés son bureau actuel et les matériels en prêt. Il n'assurera plus l'encadrement des six afficheurs mais restera responsable des autres missions dont il a actuellement la charge, auquelles s'ajouteront toutes les prestations de logistiques réalisées actuellement par la régie travaux. En cas d'absence, son activité sera prise en charge soit par le responsable de l'atelier gravure, soit par la maîtrise de l'atelier, ce qui permettra une continuité de service.

Les affiches seront livrées comme aujourd'hui à l'atelier Vincennes, puis elles seront réparties sur les différents ateliers. Cette livraison dans les ateliers s'appuiera sur les livraisons déjà existantes entre les différents ateliers notamment pour les articles du magasin d'architecture.

## **Informations et échanges avec les équipes concernées**

### **Réunion du 10 février 2025**

A l'occasion d'une réunion le 10 février 2025 avec la cellule logistique, en présence de Matthieu Benoit, chef de la division et Manuelle Serfati, adjointe au chef du Service Patrimoine et Logistique, un échange sur les conditions de travail et les difficultés de la cellule logistique avait permis de partager les constats sur la situation actuelle. Les agents avaient notamment insisté sur les difficultés de circulation rencontrées. Une réflexion sur l'amélioration de l'organisation a été annoncée. Les agents ont été invités à exprimer leurs opinions et éventuelles propositions.

Un travail d'analyse et de réflexion a été mené avec le chef de service et son adjointe, les chefs des divisions et adjoints concernés, le responsable de la cellule logistique, qui a abouti à la proposition ci-dessus.

### **Réunion du 12 juin 2025**

Après des échanges informels au printemps 2025, une nouvelle réunion dans la même configuration a été organisée le 12 juin. Une présentation des réflexions sur la réorganisation, suivie d'échanges, a été faite.

Le changement de rattachement hiérarchique (à la régie), de lieu d'embauche (qui serait décidé avec les agents) et la possibilité de maintien à l'identique de la fiche de poste ont notamment été évoquées. Il a été confirmé que les affiches arriveraient toujours à Vincennes.

Des questions ont été posées sur les conditions de travail en binôme avec d'autres agents des ateliers. Il a été répondu que des précisions seraient apportées ultérieurement, dans le cadre d'un travail avec la régie. Les agents ont été informés que la nouvelle organisation serait soumise au Comité Social Territorial.

Il a également été précisé lors de cette réunion que l'ensemble des agents seraient reçus dans le cadre d'un échange individuel avec le chef de division pour faire part de toutes les interrogations qui n'auraient pas pu être exprimées avant, et de leurs souhaits quant au futur atelier d'affectation et à l'évolution ou pas de la fiche de poste. L'orientation prise par cette réorganisation n'a pas soulevé d'opposition de la part des agents.

A la suite de cette réunion, le chef de division a reçu une première fois trois des quatre agents présents entre le 12 et le 27 juin. Chacun a pu poser des questions et exprimer ses préférences pour l'atelier d'affectation. Le quatrième agent n'a pas souhaité participer à un entretien à ce sujet. Il a tout même exprimé un souhait pour son futur atelier d'affectation.

### **Souhaits d'affectation et d'activité**

Enfin, le chef du Service Patrimoine et Logistique et le chef de la Division Mécanique et Logistique ont reçu individuellement les quatre agents concernés le 3 octobre pour recueillir leurs souhaits sur deux points :

- l'activité : le choix a été laissé de garder une activité d'affichage uniquement ou bien de diversifier son travail en prenant également en charge des missions de l'équipe jeux des ateliers. Deux agents ont choisi de diversifier leur mission. Ils seront accompagnés et formés autant que nécessaire sur cette nouvelle activité ;
- le lieu d'affectation : le choix a été laissé sur les six postes répartis dans les ateliers de la régie travaux. Les quatre agents ont choisi chacun un atelier différent.

Les deux postes non pourvus feront l'objet d'une fiche de poste en vue d'un recrutement. Cette nouvelle fiche de poste prévoira que les agents recrutés participent à la fois aux activités d'affichage et d'entretien des jeux (cf annexe).

### **Communication à la régie travaux**

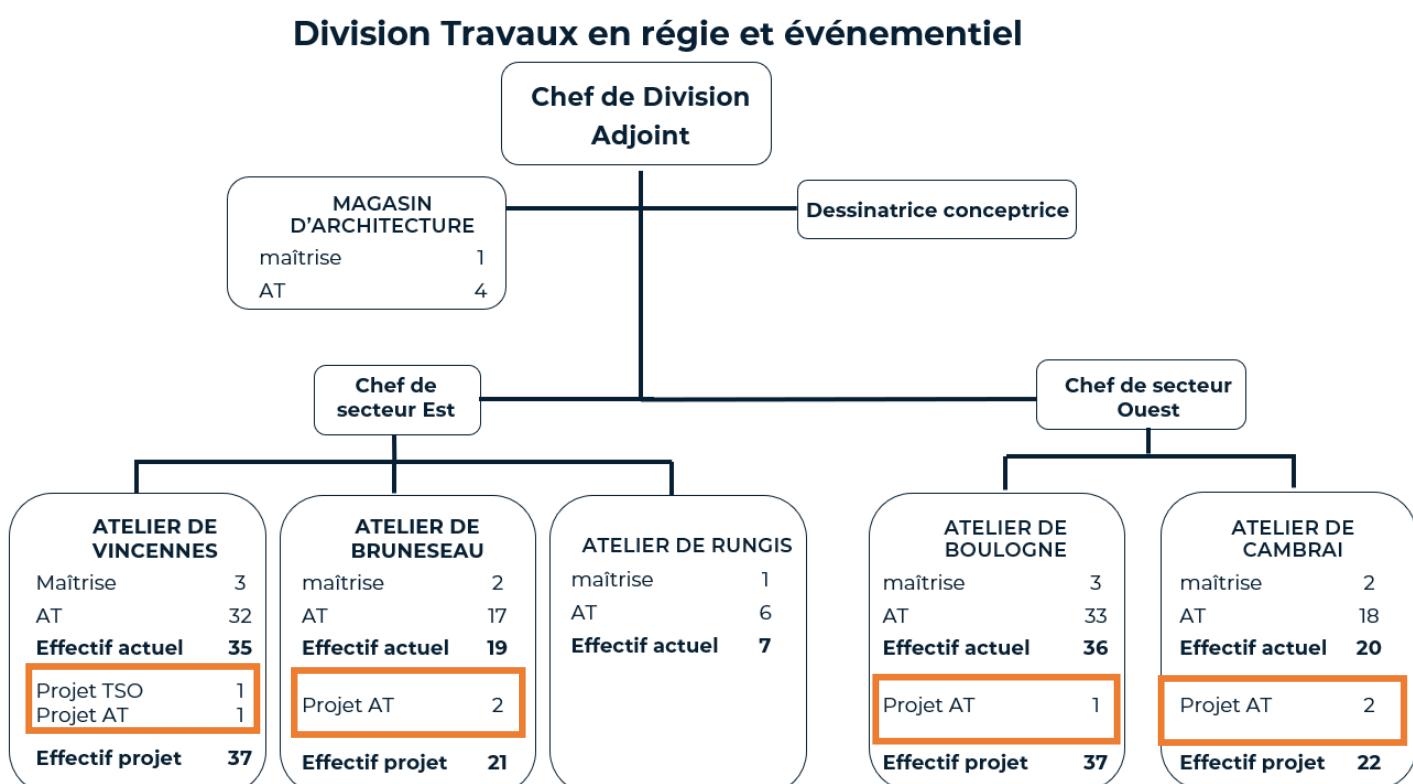
Le projet a fait l'objet d'échanges avec les chefs d'atelier de la régie travaux lors d'une réunion de division le 16 juillet et a été à nouveau abordé dans la même configuration le 27 août. L'objectif étant d'anticiper l'arrivée des agents et l'organisation de la prise en charge des nouvelles missions.

Une réunion entre l'équipe de la cellule logistique et les chefs et adjoints des ateliers concernés a été organisée le 9 septembre 2025. Il a été proposé aux afficheurs de visiter les ateliers qu'ils souhaitaient.

### **Impacts de la réorganisation**

- aucun impact en termes de nombre de postes ;
- changement d'affectation de sept postes de travail de la Division Mécanique et Logistique vers la Division Travaux en Régie et Événementiel ;
- évolution de la fiche de poste des afficheurs pour la rendre plus polyvalente (Fiche de poste future en annexe).

Organisation cible de l'organigramme de la division des travaux en régie et événementiel :



L'arrêté de structure de la DEVE devra être modifié de la manière suivante :

- a- Suppression de la mention de la cellule logistique dans la partie consacrée à la division des moyens mécaniques et des services logistiques :

Ancienne rédaction

« La division des moyens mécaniques et des services logistiques :

Elle se compose :

- d'une subdivision des moyens mécaniques ayant pour vocation d'acquérir et d'entretenir le matériel mécanique pour l'ensemble de la DEVE et en assurer le suivi.

Elle comprend une cellule matériel neuf et réformé, des ateliers mécaniques et un magasin de pièces détachées.

- d'une subdivision des services logistiques chargée de l'approvisionnement et des activités de logistique pour la direction.

Elle comprend un magasin général, une cellule TAM et une cellule approvisionnement. »

Nouvelle rédaction :

« La division des moyens mécaniques et des services logistiques :

Elle se compose :

- d'une subdivision des moyens mécaniques ayant pour vocation d'acquérir et d'entretenir le matériel mécanique pour l'ensemble de la DEVE et en assurer le suivi.

Elle comprend une cellule matériel neuf et réformé, des ateliers mécaniques et un magasin de pièces détachées.

- d'une subdivision des services logistiques chargée de l'approvisionnement et des activités de logistique pour la direction.

Elle comprend un magasin général **et** une cellule TAM. ~~et une cellule approvisionnement.~~ »

- b- La description des activités de la division des travaux en régie et évènementiel englobe déjà des activités de logistique évènementielle, il n'est donc pas nécessaire d'en faire évoluer sa rédaction.

Telle est l'évolution de l'organisation qui vous est soumise pour avis.